

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du 11 mars 2024**  
**au siège 34 Grand 'Rue à Rombas**

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le ONZE du mois de MARS à 17h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 mars 2024.

Présents : Madame LAMARQUE, Messieurs CORRADI, FAVIER, FOURNIER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. FOURNIER  
M. HEISER à M. SCHWEIZER  
Mme VANNI à M. ROVIERO

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 12 février 2024.

**DB 2024-17 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 3 812 €.

**DB 2024-18 - Mise en œuvre du programme « SARE » - Convention avec la « SPL Orne Transition »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- APPROUVE la convention à passer avec la « SPL Orne Transition » pour la mise en œuvre du programme « SARE » (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) pour l'année 2024,  
- DÉCIDE de verser une participation de 170 000 € à la SPL « Orne Transition » au titre de l'année 2024,  
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention et tous les éléments y afférent.

**DB 2024-19- Parc d'activités communautaire Champelle - Cession de terrain à la société La Fournée Dorée**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- AUTORISE la cession à la société la Fournée Dorée ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire, un terrain d'environ 2,8 ha issu de la parcelle section 34 n°382 et d'un terrain de 3,87 ha issu des parcelles section 34 n°371 et 283,  
- DÉCIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 10 € / m<sup>2</sup> HT et de fixer le montant de cette cession au prix bilan de la ZAC soit 12 € / m<sup>2</sup> HT,  
- AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession,  
- Et DÉCIDE de mandater un géomètre-expert pour réaliser le document d'arpentage de ces parcelles.

**DB 2024-20 - Mobilité – Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- DÉCIDE d'attribuer la subvention susvisée dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos, pour un montant total de 150 €.

**DB 2024-21 - Construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil) sur le territoire de la Commune de Moyeuve-Grande – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- DÉCIDE de retenir l'offre présentée par le cabinet d'architecture A CONCEPT – 16bis rue Oberlin 54000 NANCY, pour un montant de 168 540,00 € HT soit 202 248,00 € TTC, pour la mission de maîtrise d'œuvre

relative à la construction d'un centre multi-accueil pour enfants sur le territoire de la commune de MOYEUUVRE-GRANDE (*mission de base + missions complémentaires OPC et SSI*),

- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

**DB 2024-22 - Association « ALYS » - Dispositif « Taties à toute heure » - Attribution d'une subvention - Convention**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE à 2 500 € le montant de la subvention à attribuer à l'Association « ALYS » pour l'année 2024,
- APPROUVE les modalités de conventionnement,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet ainsi que tous les documents et avenants éventuels y afférant.

**DB 2024-23 - Mission Locale du Pays Messin - Cotisation 2024**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la participation financière à la Mission Locale du Pays Messin,
- FIXE la cotisation à 77 897,20 € pour l'année 2024,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

**DB 2024-24 - Gestion des déchèteries et traitement des déchets issus des déchèteries – Marché - Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer le marché de gestion des déchèteries et de traitement des déchets issus de celles-ci aux entreprises suivantes :

N° lot	Prestation	Candidat	Adresse	Montant
1	Exploitation de déchèteries et transport	CITRAVAL	Chemin de Ramonville 57120 ROMBAS	3 514 994,70 € HT
2	Traitement des encombrants (tout-venant) collectés en déchèteries	CITRAVAL	Chemin de Ramonville 57120 ROMBAS	4 300 000 € HT
3	Valorisation des déchets verts collectés en déchèteries	SEDE ENVIRONNEMENT	1 rue de la Fontainerie 62000 ARRAS	390 600 €HT
4	Traitement des gravats collectés en déchèteries	EGLOG	Rue du Port 57525 TALANGE	82 500 € HT
5	Reprise de la ferraille collectée en déchèteries	CITRAVAL	Chemin de Ramonville 57120 ROMBAS	575 000 € de reprise (recettes de base) 325 000 € (recettes plancher)
6	Reprise des cartons collectés en déchèteries	CITRAVAL	Chemin de Ramonville 57120 ROMBAS	115 500 € de reprise (recettes de base) 75 000 € (recettes plancher)
8	Transport et traitement des DMS (hors filières REP Eco DDS) collectés en déchèteries	CEDILOR	Rue Bois Coulange 57360 MALANCOURT LA MONTAGNE	133 420,70 € HT
9	Valorisation des plastiques rigides	TRIPLAST	9, rue Descartes 57190 FLORANGE	48 000 €
10	Valorisation du polystyrène expansé	TRIPLAST	9, rue Descartes 57190 FLORANGE	0 €

- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la signature et au règlement de ce marché,
- DECLARE sans suite le lot 7 - Traitement des déchets de bois collectés en déchèterie, les offres reçues, dont deux proposent des recettes de valorisation et deux autres proposent un prix à payer, ne permettant pas d'appliquer la formule de notation des offres,
- ET AUTORISE le Président à relancer le lot 7 en procédure adaptée.

#### **DB 2024-25 - : Collecte et élimination des encombrants – Contrat à passer avec la Société « EICLOR »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un contrat avec l'entreprise « EICLOR » - 10A rue de l'Usine à ROMBAS, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2025, pour un montant maximal de 16 478,88 € HT, soit 17 385,22 € TTC, pour la collecte et l'élimination des déchets encombrants, collectés en porte-à-porte une fois par mois, sur inscription, et rapportés en déchèterie,
- Et AUTORISE le Président à signer le contrat à passer.

#### **DB 2024-26 - Traitement des déchets recyclables collectés en apport volontaire – Attribution du marché**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer à la Société « CITRAVAL » - Chemin de Ramonville 57120 Rombas, le lot 1 (conditionnement du papier) du marché de traitement des déchets recyclables, pour un montant de 0 € avec une recette de base de 28 500 € et une recette plancher de 18 000 € pour la reprise des papiers,
- DÉCIDE d'attribuer à la Société « CITRAVAL » - Chemin de Ramonville 57120 ROMBAS, le lot 2 (conditionnement du verre) du marché de traitement des déchets recyclables, pour un montant de 75 000 € HT, soit 79 125 € TTC,
- et AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants.

#### **DB 2024-27 - Location de conteneurs et traitement des biodéchets – Avenants de prolongation du marché**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer des avenants de prolongation au marché de location des conteneurs à biodéchets et de traitement des biodéchets passé avec l'entreprise RECYBIO – 44 route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM, pour une durée de 7 mois, dans les conditions financières suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise attributaire	Montant € HT	Montant en € HT de l'avenant 1	Evolution en pourcentage
1	Location des conteneurs à biodéchets	RECYBIO	55 800 €	26 040 €	46,67 %
2	Traitement des biodéchets	RECYBIO	4 800 €	2 240 €	46,67 %

- et AUTORISE le Président à signer ces avenants à passer avec l'entreprise RECYBIO.

#### **DB 2024-28 - Reprise des déchets d'emballages ménagers en verre - Contrat avec « OI- France SAS »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un contrat avec l'entreprise « OI-Manufacturing France » - 2 rue Maurice Moissonnier 69120 VAULX-EN-VELIN, pour la reprise des déchets d'emballages ménagers en verre collectés sur le territoire communautaire, pour la période 2024 -2029,
- et AUTORISE le Président à signer le contrat à passer à cet effet.

#### **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

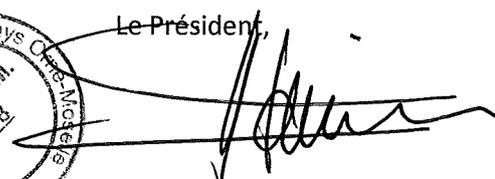
- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »

- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h40.

Le Président,



Lionel FOURNIER

